

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 7 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lanchantin, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Aurélie COLLIBEAUX-VERGIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

**Excusés** : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie GAUTIER

**Date de convocation** : 28 octobre 2024

**Date d'affichage** : 18 novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

**Délib. n°2024-068 : DETR 2025 - dossier de subvention**

La commune propose dès maintenant de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 pour une opération d'investissement : **aménagement de 2 logements meublés pour jeunes actifs dans la maison 2 rue Saint-Martin.**

La commune abrite un important tissu industriel avec des entreprises telles que Elvir (750 salariés), Filtres Guérin (80) ou encore St-Lô Couture (100). Ces acteurs, en particulier Elvir (qui compte en permanence une trentaine d'apprentis) jouent pleinement le jeu de l'apprentissage. Malheureusement, ces jeunes actifs recrutés en alternance rencontrent de réelles difficultés pour se loger sur le territoire. Il existe en effet une offre très limitée de petits logements de type T1 ou T2, et encore moins sous le régime de la location meublée. Fortement engagée dans les politiques d'habitat aux côtés de Saint-Lô Agglo et de l'Etat (un contrat de mixité sociale a été signé en 2023), la commune souhaite porter prioritairement son action sur ces logements spécifiques.

La commune a acquis en 2022 une maison de bourg, datant de l'après-guerre, qui se développe sur 2 niveaux pour une surface totale de 130 m<sup>2</sup>. Le projet communal est double : d'une part dédier le rez-de-chaussée à une surface commerciale (il y a un projet en cours de boutique fermière portée par un collectif de producteurs locaux avec lequel la commune envisage de conclure un bail commercial 3-6-9 ans), d'autre part à l'étage (60 m<sup>2</sup>) aménager 2 studios destinés à la location meublée (16 m<sup>2</sup> et 19 m<sup>2</sup>).

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre l'**objectif** suivant :

- Offrir une solution de logement adaptée aux besoins de jeunes actifs alternants

**Programme de travaux :**

- L'investissement comprend des travaux d'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la maison destinée à la création de 2 logements de type T1 (16 et 19 m<sup>2</sup>), dotés chacun d'une cuisine et d'une salle de bain WC privatives. L'équipement des logements répondra aux critères de la location meublée (table, chaise, luminaires, literie, plaque de cuisson, four à micro-ondes, réfrigérateur avec compartiment à congélation, vaisselle, ustensiles de cuisine, matériel d'entretien ménager)
- 5 lots techniques :
  - ✓ Lot 1 - menuiserie intérieure et extérieure
  - ✓ Lot 2 - électricité
  - ✓ Lot 3 - plomberie, sanitaires
  - ✓ Lot 4 - vitrine
  - ✓ Lot 5 - peinture

**Calendrier prévisionnel : octobre 2024 à février 2025**

**Coût prévisionnel : 64 648 € HT**

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- **Adopter le programme d'aménagement de 2 logements meublés pour jeunes actifs au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :**

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux	52 758 €	81,61%	Etat (DETR)	19 394 €	30,00%
Dossier d'urbanisme	3 085 €	4,77%	Saint-Lô Agglo (appel à projets habitat spécifique)	16 162 €	25,00%
CSPS	1 505 €	2,33%	Autofinancement commune	29 092 €	45,00%
Diagnostic amiante et plomb avant travaux	1 300 €	2,01%			
Achat mobilier ( <i>estimation</i> )	6 000 €	9,28%			
<b>TOTAL</b>	<b>64 648 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>64 648 €</b>	

- **Solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), programmation 2025, pour l'opération considérée.**

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,  
Laurent PIEN**

